



COMMUNE DE POISSY

Dossier DP 78498 26 Y0023

Déposé le : **10/02/2026**

Complété le : **13/03/2026**

Affiché le : **11/02/2026**

Numéro d'arrêté : **URBA_20260414_259**

DESTINATAIRE :

Madame Patricia FERAL

38 BIS Avenue de l'Île de Migneaux
78300 POISSY

Objet des travaux :

**Installation d'une véranda sur une terrasse
surélevée existante.**

Adresse du terrain :

**38bis Avenue de l'Île de Migneaux
78300 Poissy**

Références cadastrales : **AP73, AP75**

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de POISSY certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de **Patricia FERAL** enregistrée sous le numéro **DP 78498 26 Y0023** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le **13/04/2026**.

Conformément à l'article R. 424-15 du Code de l'Urbanisme la présente décision est publiée par voie électronique sur le site internet de la commune, pendant une durée de 2 mois.

Un exemplaire du certificat et le dossier ont été transmis à la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

**A POISSY,
Pour le Maire et par délégation,
Patrick MEUNIER
Le deuxième Adjoint
délégué aux finances, à l'urbanisme,
à la stratégie foncière et aux grands projets**

#signature#

Document publié sur le [site de la ville](#) le 20/04/2026